étrangères et l'état-major général de Russie nous délivrèrent la lettre ouverte et le certificat demandés. De son côté, le gouvernement de Pékin nous envoya un passeport et fit en même temps donner des ordres à notre sujet aux autorités provinciales. Il me paraît utile de donner ici la traduction de ce passeport, car j'aurai l'occasion d'en rappeler les termes.

« Le Conseil impérial chinois des affaires étrangères délivre le présent passeport :

« Nous venons de recevoir de S. E. M. Lemaire, ministre de France, une communication officielle portant : qu'une importante mission scientifique vient d'être confiée par son gouvernement à M. Dutreuil de Rhins, chargé de faire un voyage d'études dans les provinces de Sin-kiang (Turkestan chinois), de Kan-sou, dans les régions du Kouk nor et de la Mongolie, ainsi que dans les provinces de Chen-si, Chan-si et Tcheu-li ; — que ce fonctionnaire est accompagné de M. Grenard et suivi de quelques serviteurs ; — que la mission emporte en outre des instruments scientifiques qui lui sont nécessaires ; — et que prière nous est faite de délivrer un passeport pour la mission en question.

« En conséquence, nous délivrons le présent passeport, après l'avoir fait revêtir par la préfecture de Pékin du sceau et des marques rouges d'usage.

« Dans toutes les localités qui seront traversées, les autorités compétentes examineront ce passeport et laisseront passer la mission qu'elles protègeront conformément aux traités.

« De plus, en ce qui concerne les voitures, bateaux, mules ou chevaux qui seront nécessaires aux voyageurs français et dont la location leur incombera, s'ils éprouvaient à cet égard des difficultés, les fonctionnaires locaux devront user de leur autorité en faveur des voyageurs[1] et prendre des mesures pour leur prêter assistance en témoignage de la sincérité de nos sentiments amicaux.

1. Mot à mot : se substituer à eux, agir en leur lieu et place. Le texte chinois est très énergique.